



# Revendications salariales 2018 pour les CDI et les intérimaires

Le 1<sup>er</sup> février 2018

## Augmentation générale uniforme du salaire de base pour les CDI et les intérimaires :

- Augmentation générale des salaires de 400 € avec un salaire minimum de 1 800 € brut.
- Un rattrapage salarial global équivalant à l'ensemble de la perte subie des 5 dernières années.
- L'arrêt de l'accord spécial de blocage des salaires sur Rennes.

## La levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC :

- Retour du paiement à 45% des heures supplémentaires au lieu de 25 %.
- Abolition du système des compteurs et l'abandon du principe de modulation.
- Retour à l'indemnisation de l'AP à 75 % au lieu de 70 % brut et l'arrêt du chômage à l'heure.
- Rétablissement du barème de l'ACCAC d'avant le NCS.
- L'abandon de la mesure de contrat à temps partiel et à salaire partiel pour les équipes de Nuit.
- Le retour de la Prime Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté.
- Le paiement des heures supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent.
- Le rétablissement à la subrogation des indemnités de la sécurité sociale sur tous les sites du groupe.
- Pour les salariés de la FM, le versement de l'équivalent de la prime de rentrée qui leur a été volé lors de la convergence des statuts.
- Pour les salariés de SevelNord, le versement d'une augmentation générale de 1% par année de blocage des salaires (2013 à 2016) donc 4 % au total au titre de l'accord de compétitivité de 2012.
- Rétablissement de la prime d'éloignement pour le personnel en mission qui était versée depuis 10 ans sans discontinuité et supprimée sans aucune raison ni information aux salariés ni à leurs représentants.

## Concernant les travailleurs intérimaires :

- Le paiement à 100 % du chômage dès la fin du mois.
- Le passage automatique du coefficient 170 à 180 au bout de 6 mois.
- La prise en compte dès le 1<sup>er</sup> jour de travail de la qualification et de l'expérience professionnelle.

## Concernant les femmes :

- Nous demandons l'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec un rattrapage pour les femmes qui n'ont pas eu d'évolution salariale.
- Concernant le congé parental d'éducation, nous demandons que les avantages liés à l'ancienneté soient pris en compte entièrement.

**En tout état de cause, nous réclamons une 3<sup>ème</sup> réunion salaire au lendemain du 1<sup>er</sup> mars où sera annoncé le montant du nouveau record de bénéfice**

Notes 1<sup>ère</sup> réunion

Bilan 2017 :

Ventes mondiales : + 15,4 % hausse des ventes pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

2 400 000 (dont 1 million produit) en France sur 3 600 000 véhicules sont vendues et fabriquées en France et en Europe.

La richesse principale vient de là.

Record historique de ventes VUL

Naissance d'un champion avec Opel/Vauxhall pour 1,3 milliard €.

MO record (mesure la rentabilité de l'entreprise).

Refus habituel de communiquer le montant de l'enveloppe global des mesures salariales pour 2017.

**Intéressement : plus les bénéfices augmentent moins l'intéressement augmente.**

2015 : 116,3 millions € pour 1,2 milliard € de bénéfices

2016 : 118,5 millions € pour 2,15 milliards € de bénéfices

Les bénéfices ont augmenté de 100 %, l'intéressement global a augmenté de 1,9 %.

Cherchez l'erreur !

Le montant de l'intéressement est calculé sur la masse salariale qui ne fait que de baisser et sur la marge opérationnelle et non sur les bénéfices.

PVG : 1,6 % du salaire de base